

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 5 février 2016

DATE DE CONVOCATION :	02.02.2016
DATE D’AFFICHAGE :	02.02.2016
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	14

L’an deux mille seize,

Le **cinq février à vingt heures**,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ

Etaient présents : AILLET Louis, BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.

Excusées : BREHINIER Henri (procuration à RIGOLÉ Claude), BOUAN Chantal, LEBORGNE Régine (procuration à MENIER Mireille).

Secrétaire de séance : COLLET Céline

PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2016

Adopté à l’unanimité.

COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

Réunion le 1^{er} février 2016 :

- Le budget 2015 permettant de clore le budget primitif présente un résultat excédentaire de 980 815,60 €. La section de fonctionnement comporte un résultat excédentaire de 1 186 583,82 € et la section Investissement un résultat déficitaire de -212 894,22 €.
- Chenil Service : ce service d’un coût d’environ 15 500 €, était jusqu’à maintenant pris en charge par la Communauté de communes. A partir de 2016, chenil service sera une dépense communale.
- La Mission locale, depuis 2015, était subventionnée par les communes. A partir de 2016, cette participation sera versée par la Communauté de communes.
- Micro crèche sur Créhen : une mise en place d’un partenariat privé / public est possible pour 10 places maximum. La SCOP A l’abord’âges sollicite la Communauté de communes pour le financement de 5 places. 3 places sont acceptées par le conseil communautaire. Le coût d’une place s’élève à 3 500 € et le contrat est prévu pour une durée de 4 ans. Un ajustement est possible jusque septembre 2016.
- Environnement : un nouveau contrat est validé pour le traitement des plastiques avec la société VALORPLAST.
- PLUI : Des modalités d’organisations possibles ont été présentées pour la réalisation du diagnostic du PLUI. L’objectif est de mettre en place une organisation coordonnée entre les communes et les EPCI qui constitueront la future communauté d’agglomération. La communauté Plancoët-Plélan est pressentie pour être coordinatrice auprès des communes concernées.
- Soutien aux agriculteurs : une motion de solidarité et de soutien a été approuvée aux agriculteurs et leur famille. Mais il est regretté les dégradations coûteuses et pénalisantes engageant l’argent public.

RESSOURCES HUMAINES

Pour tenir compte de l’évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d’un emploi d’adjoint technique 1^{ère} classe, afin qu’au titre de l’ancienneté un agent technique puisse être nommé à compter du 1^{er} janvier 2016.

Considérant que l'agent occupe les fonctions liées à ce grade, il est proposé de supprimer l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 et de créer l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe.**
- **Décide la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique 1^{ère} classe.**
- **Accepte de modifier par conséquent le tableau des effectifs.**

SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des opérations d'investissement de l'année 2016, il est prévu une dépense d'investissement de travaux de voirie afin de sécuriser les entrées du bourg. Ce projet peut être en partie financé par une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, qui, pour 2016, présente un volet « travaux de voirie liés à la sécurité » représentant jusqu'à 35 % maximum du montant des travaux. Il est demandé au Conseil Municipal son avis pour la sollicitation de cette subvention.

Il est précisé que cette subvention est compatible avec la répartition par le conseil départemental du produit des amendes de police relative à la circulation routière qui est limitée à 30 000 € sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite la dotation d'équipement des territoires ruraux auprès des services de l'Etat pour financer les travaux de voirie d'aménagement de la sécurité à l'entrée du bourg prévus pour l'année 2016.**

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

Monsieur le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire.

Le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituants.

Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de Communauté de la Communes de Plancoët Plélan, une enveloppe financière d'un montant de 2 378 091 € est attribuée au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1^{ère} génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5^{ème} de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil Départemental, le projet de contrat a été approuvé mutuellement. Ce projet prévoit des éléments de cadrage, un tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations et un détail des contreparties attendus par le territoire.

Pour notre commune, deux projets sont inscrits dans cette enveloppe.

La thématique aménagement prévoit la sécurisation du bourg avec une réalisation prévue en 2016/2017 pour un montant HT de 24 000 € dont 30 % de financement du Conseil Départemental puis jusqu'à 35 % de subvention DETR vue précédemment.

La thématique sport et jeunesse présente le projet de la création d'un terrain multisport avec une réalisation prévue en 2017/2018 pour un montant HT de 65 000 € dont 30 % de financement du Conseil Départemental ainsi que 29 445 € provenant de la Dotation Départementale de Solidarité Communale.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les opérations inscrites au Contrat de Territoire 2016/2020 et à valider l'ensemble du projet.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver les opérations communales inscrites au contrat ;**
- **de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par Monsieur le Maire ;**
- **d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil Départemental.**

SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L 5211-39-1 du Code Général Des Collectivités Territoriales prévoit l'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres dans l'année qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le projet de schéma a été présenté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015. Les communes membres de la Communauté de Communes disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis et, le cas échéant, proposer des amendements au schéma.

Ce schéma est à intégrer dans une démarche globale intégrant le projet de territoire, le pacte fiscal et financier et l'offre de services.

La portée de ce premier schéma est volontairement limitée compte-tenu des échanges en cours sur l'évolution des périmètres des EPCI.

Pour ce premier schéma, 3 objectifs peuvent être fixés :

- ✓ mener une approche pédagogique sur les objectifs et les enjeux du schéma de mutualisation,
- ✓ réaliser un état des lieux de l'emploi territorial et des mutualisations déjà en œuvre,
- ✓ détecter des axes de mutualisation à étudier.

La démarche a débuté en septembre 2014 avec une présentation du cadrage réglementaire en Conseil Communautaire et en réunion des secrétaires de Mairie. En novembre 2014, une rencontre a été organisée avec les secrétaires de Mairie sous forme d'ateliers afin de recenser les mutualisations existantes et les attentes. En juin 2015, une enquête a été réalisée auprès des mairies sur l'emploi territorial. Parallèlement de septembre 2014 à octobre 2015, des échanges ont eu lieu au sein des différentes instances (commissions, bureau, conseil communautaire).

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur ce projet de schéma relatif aux mutualisations entre la Communauté de Communes et ses communes membres qui est établi selon le plan suivant :

- Le processus de mutualisation, cadre réglementaire et méthodologique,

- Un préalable à un processus de mutualisation : l'état des lieux de l'emploi territorial sur le territoire communautaire,
- L'état des lieux des mutualisations existantes,
- Approche prospective et plan d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Plancoët Plélan.**

ACHAT DE SONORISATION

Il a été évoqué à plusieurs reprises le souhait de faire l'achat d'une sonorisation pour les événements de la municipalité (commémoration, vœux, cérémonies,...). Sur les conseils de Thomas Schmitt, les matériels suivants ont été préconisés : console de mixage amplifiée, valise de transport, micro et câble.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour acheter une sonorisation. Une étude de marché va être effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'inscrire la dépense d'investissement de l'achat d'une sonorisation pour le budget primitif 2016 et souhaite qu'une étude comparative soit menée.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Portage des repas
Sylvie GUILLOTIN indique qu'un service en liaison chaude mutualisé avec la commune de Plancoët a démarré au 1^{er} février. 4 dossiers sont ouverts sur les 8 intéressés qui s'étaient manifestés lors du sondage. Le tarif 2016 du repas est fixé à 10.30 €.
Le CCAS de Plancoët, organisant le portage des repas, a demandé le prêt du véhicule communal de St Lormel pour la livraison des repas des centres de loisirs de Plélan le Petit et de Créhen. Une convention a été signée pour les 2^{èmes} semaines des vacances scolaires d'hiver et de printemps sur l'année scolaire 2015/2016.
- RPI St Lormel/Créhen
Une présentation des TAP a été proposée aux parents d'élèves le vendredi 29 janvier.
Le personnel périscolaire (Marie-Hélène CHAUVEL, Chantal ROBERT et Carole BARTHELEMY) participera à la sortie découverte de mai 2016, leur temps de travail sera défini avec un ordre de mission.
Le Conseil d'école a eu lieu le 2 février : le RPI n'est pas impacté par la nouvelle carte scolaire pour la rentrée 2016/2017. L'effectif prévu est de 81 élèves. Le projet d'école 2015-2018 a été établi pour les 4 classes.
Il est rappelé que la soirée théâtre, animée par la troupe de Bourseul, aura lieu le 25 mars à Créhen et que la date de la porte ouverte du RPI est fixée au samedi 4 juin.
- Bellenray
Un piquetage a été réalisé par un géomètre. Le bornage définitif sera effectué ultérieurement en présence des différentes parties concernées.
- Lotissement des Costières
Monsieur le Maire informe que nous avons des difficultés à joindre la société Armorique Habitat pour une intervention sur le site afin de réaliser des finitions et des réparations en particulier sur la station d'épuration qui présente un sérieux dysfonctionnement.
- Rencontre au Clos Colin
Il avait été signalé que des peupliers soulevaient le revêtement de la route. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Mr Haynes accompagné de Henri BREHINIER pour l'informer de ce problème. Il donne lecture d'un courrier de Mr Haynes reçu récemment précisant qu'une démarche va être engagée auprès d'un expert afin de programmer d'éventuels travaux.
- Eglise
Monsieur le Maire informe que les cloches de l'horloge ne sonnent plus. Un devis a été demandé auprès de la société Bodet pour le changement de moteur et la pose de zinc pour remédier aux infiltrations repérées.
- Eclairage et signalétique de la zone artisanale

Pour l'éclairage de la zone, il nous est conseillé d'attendre 2017 lorsqu'elle sera reprise par la Communauté de communes. Concernant la signalétique, un courrier a été adressé à la Communauté de communes pour solliciter une participation financière à la mise en place de réglettes.

- Effacement des réseaux à St Pierre
Le trottoir a été refait. Les travaux sont terminés.
- Bassin de rétention derrière le lotissement de Doheneuc
La zone de rétention des eaux pluviales a été nettoyée par les agents communaux.
- Local boulangerie
Trois pistes sont en cours.
- Mme Callarec-royer a adressé ses remerciements à la municipalité pour l'octroi de la participation aux frais du voyage en classe de neige de son enfant scolarisé à Plancoët (classe ULIS).
- Association Ferroviaire Bretagne Nord
Céline COLLET, référente, présente un résumé du compte rendu du conseil d'administration du 18 janvier. Les comptes-rendus seront communiqués désormais à tous les élus par mail.
- Patrimoine : repérage de nos arbres
L'if du vieux bourg est référencé arbre remarquable. Le conseil de développement du pays de Dinan fait appel à la municipalité pour un éventuel repérage - recensement des arbres « intéressants » sur la commune.
- Commune nouvelle
Une réunion de travail du Conseil Municipal est fixée au lundi 22 février à 20h30. Chacun est invité à se documenter pour préparer cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Bernard Letort demande le détail des devis concernant l'achat des plantes effectués pour les parterres. Sylvie GUILLOTIN rappelle que 3 devis avaient été demandés et en précise les montants : Les devis pour les plantations sont les suivants : Jardin du littoral 719,95 €, Jardinerie Plestan 903,41 € et Magasin Vert 766,78 €. Le devis du Jardin du Littoral a été retenu. Les devis pour la haie sont les suivants : Jardin du littoral 186,12 €, Jardinerie Plestan 242,99 € et Magasin Vert 369,75 €. Le devis de la Jardinerie Plestan a été sélectionné.

Prochain conseil : vendredi 18 mars 2016 à 20h.

Conseil municipal (vote du budget) : vendredi 8 avril 2016 à 19h.

La séance est levée à 22h47.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER <i>Absent</i>	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine <i>Absente</i>	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	